

UNE BASE DE DONNÉES POUR SAVOIR "A QUI APPARTIENT L'EUROPE"

par Judith Clifton

La question de savoir si un gouvernement ou une entreprise privée devrait directement posséder et contrôler une activité est au cœur de la politique – c'est pourquoi il est très important de se demander « qui possède l'Europe ». Mais en raison d'un manque de données cohérentes et à long terme sur les propriétés publiques et privées, il est pratiquement impossible pour les citoyens de savoir qui possède quoi. Les autorités européennes devraient promouvoir la création d'une base de données facile à utiliser et accessible à tous, reprenant des informations claires sur les personnes et les entités qui possèdent le continent.

La question « Qui possède l'Europe » peut être interprétée de nombreuses façons. Qui possède quoi en Europe ? À l'ère de la mondialisation, dans un monde de plus en plus financiarisé, on pourrait par exemple se demander qui possède les entités qui produisent et fournissent au quotidien les biens et services aux citoyens européens. Qui possède les hôpitaux, les écoles, les autoroutes, les réseaux de transport, les prisons, les supermarchés, les fournisseurs de denrées alimentaires, les banques et les médias culturels que nous consommons et dont nous dépendons ? D'aucuns affirment que cela n'a pas d'importance, étant donné que les réglementations en vigueur permettent de veiller à ce que les intérêts des citoyens soient bien protégés. Mais pourtant, la propriété a bel et bien son importance. Il est primordial de se demander qui contrôle une activité et qui en est responsable, en particulier lorsque les biens et services produits et fournis sont indispensables à la qualité de vie des citoyens.

Par le passé, il était assez facile de répondre à cette question : en Europe, les

“

*Savoir si un
gouvernement ou une
entreprise privée devrait
directement posséder et
contrôler une activité est
au cœur de la politique.*

”

gouvernements centraux et locaux possédaient et géraient les services publics et certaines industries, tandis que le secteur privé possédait et gérait les biens et services « viables sur le plan commercial ». Aujourd'hui, pour faire court, il est très difficile de savoir qui possède ces entités. Et il y a plusieurs raisons à cela.

Premièrement, il est de notoriété publique qu'une vague de « privatisations » a déferlé

sur le continent dès les années 1980, touchant d'abord le Royaume-Uni, puis le reste de l'Europe continentale, encouragée par des directives de la Commission européenne. De nombreux services considérés comme publics – télécommunications, énergie, services financiers – ont été vendus et transférés au secteur privé, sous la réglementation du gouvernement (Clifton, Comín et Díaz-Fuentes, 2006).

Deuxièmement, des privatisations se sont opérées sous des formes plus subtiles, non pas par un transfert global vers le secteur privé, mais bien par phases. Il s'agit par exemple des partenariats public-privé, de l'externalisation (ou de la sous-traitance), ou encore de la corporatisation (lorsqu'un gouvernement a recours à une entreprise pour fournir des services).

Troisièmement, la privatisation n'a pas toujours été définitive. On a pu observer une recrudescence des cas de « privatisations inversées », comme les ont appelées Hefez et Warner, se traduisant par une renationalisation totale ou des formes plus subtiles



| Des actifs européens (publics ou privés à l'origine) ont été vendus à des investisseurs étrangers (publics ou privés, des gouvernements). Les gouvernements chinois, russe ou suédois ont en effet acheté des actifs clés en Europe.

de récupération de contrats (internalisation d'activités précédemment externalisées).

Quatrièmement, en réaction à la crise financière de 2008, un certain nombre de gouvernements en Europe ont remis les bouchées doubles sur la privatisation, ce qui a donné lieu à une nouvelle vague de ventes.

La privatisation a été littéralement imposée par la « Troïka », en particulier dans la République hellénique. Des changements sont également survenus dans le secteur privé. La mondialisation et la financiarisation ont augmenté la mainmise étrangère sur les actifs européens. Cette mainmise n'était pas nécessairement privée. Des actifs européens (publics ou privés à l'origine) ont parfois été vendus à des investisseurs étrangers (publics ou privés, des gouvernements). Les gouvernements chinois, russe ou suédois ont en effet acheté des actifs clés en Europe.

Il convient donc de tenir compte de la complexité et de l'évolution de la situation dès lors que l'on se demande à qui appartient l'Europe. Le secteur public reste imposant, et l'équilibre public-privé est différent d'un pays et d'un secteur à l'autre. Des pistes ont bien entendu été explorées pour tenter de

répondre à cette question, mais aucune ne permet d'y répondre complètement. L'OCDE et Eurostat donnent des informations sur la propriété de certains secteurs, tandis qu'ORBIS fournit des données sur la propriété des secteurs privés et des actifs publics qui ont été privatisés. Il est toutefois très fastidieux de combiner toutes ces données pour obtenir une vue d'ensemble de la situation. C'est pourtant l'objectif d'une récente initiative de la Commission européenne, qui n'a malheureusement porté que sur les actifs publics, négligeant la question tout aussi importante de savoir qui possède les actifs privés.

Qui possède l'UE ? Propriété rime avec contrôle et responsabilité
@JudithClifton6



Au vu de la complexité et de l'importance de cette question, il faut travailler à la création d'une base de données facile à utiliser et accessible à tous, permettant aux citoyens de visualiser et de comprendre qui détient

les différents fournisseurs de biens et services desquels dépend tant leur qualité de vie. La Commission européenne a récemment commandé une étude sur le volet public de cette question, mais il faut également y inclure le secteur privé, afin que les citoyens puissent avoir une vision claire de qui détient l'Europe.



> AUTEUR

Judith Clifton est professeur et titulaire d'une chaire Jean Monnet à la faculté des sciences commerciales et économiques de l'Université de Cantabria. Elle est la rédactrice en chef de la revue *Journal of Economic Policy Reform* et a un doctorat en économie politique de l'Université d'Oxford.